

Permis AM



11 rue Jules Ferry
49500 Segré en Anjou Bleu



Mail : segreconduite@orange.fr
Site : www.segreconduite.com



DOCUMENTS POUR INSCRIPTIONS :

Soit en photocopie, soit par mail, soit clé USB (jpeg,bmp, pdf...)

Carte d'identité ou passeport.

Carte d'identité **d'un parent** ou représentant légal (mineur)

1 justificatif de domicile (facture de - 6 mois **du même parent**)

1 Attestation d'hébergement **du même parent**

E. Photo faite au bureau ou E. photo (agrée ANTS)

Numéro de téléphone portable et adresse mail

ASSR1 ou ASR ou Att sur l'honneur (candidat de moins de 21 ans)

TARIF AM :

(du 01/05/2026 au 31/08/2026)

8h de formation + frais de mandat pour la demande de titre sur l'ANTS + documents pédagogiques (livre code, Livret formation, attestations)	315 €
Heure de formation supplémentaire	30 €

Modalité de règlement : 100 euros à l'inscription et le solde de la facture au début des 8 heures de formation AM.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

En cas d'équipements non-conformes, la formation et le permis AM seront refusés au candidat.

- Casque homologué ;
- Gants adaptés à la pratique moto (homologués avec marquage NF,CE,EPI , renforcés et munis d'un dispositif de fermeture aux poignets) ;
- Un blouson ou une veste manches longues ;
- Un pantalon ou une combinaison ;
- Des bottes (pas de bottes de pluie) ou des chaussures montantes ;

EXCLUSIVITE SEGRE CONDUITE :

1 heure de formation offerte en complément pour les détenteurs de 50 cm³ à vitesses.

Permis AM



Le programme de formation (8h)

Séquence	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 mns	Echanges sur les représentations individuelles autour de conduite. (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none">· Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.· Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h	Formation à la conduite hors circulation. (Sur parking privé à proximité de l'établissement)	<ul style="list-style-type: none">· Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : Les équipements et leurs rôles : la connaissance des principaux organes de véhicule hors circulation.
3	30 mns	Apports théoriques (code de la route). (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none">· Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique	<ul style="list-style-type: none">· Permet l'acquisition de connaissances et compétences suivantes : Démarrer et s'insérer : ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les insertions ; changer des directions.
5	Sensibilisation aux risques (dans nos locaux)	Sensibilisation aux risques (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none">· Cette séquence clôture de la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

Personnes concernées.

Avoir 14 ans
Être né(e) après le 1er janvier 1988.

Véhicules concernés

Cyclomoteur ou
quadricycle léger à
moteur de 50 cm³

Séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par l'élève).

La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur. À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.